



Direction Indemnisations
Pôle Métiers Dommages aux Biens

A l'attention des experts du réseau d'experts DAB

NOTE D'INSTRUCTIONS TECHNIQUES n° 009/2021

28/01/2021

Émetteur : Sébastien Aupérin

Note d'Information Rapide

La Note d'Information Rapide (NIR), à compter du 1^{er} mars 2021, doit être adressée :

- dans tous les dossiers d'un enjeu supérieur à 15 000 euros TTC,
- dans les 7 jours suivant le 1^{er} rendez-vous d'expertise,
- par un suivi DARVA

LE FORMALISME A RESPECTER

NOTE D'INFORMATION RAPIDE

Mutuelle : SMACL
Dossier :
Réf Mutuelle :
Réf Police :

Gestionnaire :
Inspecteur :

Sinistre :

Date :

Réf Expert :

Expert :

1- Date du RDV et parties présentes

2- Les parties / leurs liens

3- Les faits

4- Causes

5- Évaluation des dommages

6- Poursuite

Nous restons à la disposition de la mutuelle.

XXXX
Expert cabt YYY

LE CONTENU DE LA NIR

1-Date du RDV et parties présentes

Insérer la date d'expertise, les présents, leurs fonctions

2- Les parties / leurs liens

Détailler toutes les parties susceptibles d'intervenir dans le présent dossier.

Indiquer les liens qui les unissent (contrat de DSP, convention d'occupation, bail...)

3- Les faits

Détailler les faits en les synthétisant. Le développement sera fait dans le rapport de reconnaissance

4- Causes

Détailler les causes en les synthétisant. Le développement sera fait dans le rapport de reconnaissance

5- Évaluation des dommages

Faire un tableau, incluant à minima :

Mesures conservatoires

Bâtiment

Mobilier

Matériel

Frais supplémentaires d'exploitation pour maintenir le service public en action

Pertes de recettes ou PE

Démolition Déblais

Désamiantage

Frais de mise en conformité

Perte de loyer / jouissance

Autres Frais (indiquer lesquels)

Divers

L'évaluation est faite en euros TTC

Faire un tableau pour les dommages propres au sociétaire et éventuellement un tableau pour les dommages aux tiers susceptibles d'engager la responsabilité de notre assuré

6- Poursuite

Indiquer les mesures conservatoires prises ou à prendre

Indiquer les actions pour la préservation des preuves afin d'établir les causes de ce sinistre

Indiquer si besoin de missionner un enquêteur ou un inspecteur

Indiquer les besoins du sociétaire (étude du contrat, acompte...)